AIDE À LA RÉDACTION DU

« DOSSIER D’AUTOÉVALUATION DES ÉCOLES RELEVANT D’UNE ÉVALUATION CONJOINTE ÉTABLISSEMENT/FORMATIONS »

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2020-2021**

VAGUE B

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l’évaluation conjointe des écoles d’architecture et des formations qu’elles dispensent, associant les travaux des départements d’évaluation des établissements (DEE) et des formations (DEF), le Hcéres invite les écoles dont la caractéristique est de dispenser des formations dans un seul domaine à déposer **un dossier unique** d’auto-évaluation. Ce dossier devra permettre de répondre aux attendus des deux départements.

Par ailleurs, l’organisation de **la visite d’un seul comité** permettra de procéder à l’évaluation institutionnelle de l’école et à l’évaluation des formations, en tenant compte du calendrier spécifique pour l’accréditation des formations.

L’ensemble de la documentation composant le dossier d’autoévaluation (rapport d’autoévaluation, données de caractérisation de l’établissement et de chaque formation évaluée, autres documents) fera l’objet d’**un seul dépôt** sur la plate-forme Pélican, au plus tard le **15 juin** ou le **11 septembre 2020**. Ce dossier sera partagé par les deux départements d’évaluation et les experts mobilisés.

CONTENU DU RAPPORT D’AUTOEVALUATION

L’autoévaluation consiste en **une analyse** de la trajectoire de l’établissement et de son offre de formation au regard de ses engagements pris pour la période évaluée. L’établissement en dresse le diagnostic sous la forme qui lui convient (points forts/points faibles, analyse SWOT, etc.). Il explicitera, en introduction du rapport, la méthode utilisée pour l’élaboration de son autoévaluation. Il est recommandé aux établissements de se reporter au document « Repères pour l’auto-évaluation ».

Il est proposé aux écoles de structurer leur rapport d’autoévaluation en s’appuyant sur le plan du rapport ci-après qui correspond aux sujets énoncés par le référentiel institutionnel, d’une part, et par le référentiel des formations, d’autre part.

S’agissant des objectifs, des modalités et de l’organisation pédagogiques de la formation ainsi que du suivi de l’insertion professionnelle des diplômés, des éléments spécifiques décrits ci-dessous feront l’objet d’une annexe par diplôme. Le cas échéant, les informations concernant les diplômes de spécialisation et d’approfondissement en architecture (DSA) donneront lieu à la production d’une annexe spécifique pour laquelle une aide à la rédaction est disponible sur le site du Hcéres.

ANNEXES SPÉCIFIQUES DEMANDÉES POUR CHAQUE DIPLÔME

Une annexe spécifique est demandée pour chaque diplôme. Elle contient :

* la présentation de la formation et fournissant des éléments de preuves : l’organigramme de l’offre de formation, l’organisation et les contenus des enseignements, la liste des conventions de toute nature passées par l’établissement au niveau national et international (hors conventions de stages), accompagnée de la copie des conventions les plus significatives, la charte Erasmus + et autres réseaux, le livret de l'étudiant de l'année scolaire en cours, les curriculum vitae anonymisés des enseignants composant l'équipe pédagogique de la formation évaluée incluant le descriptif de leurs productions personnelles, la liste des productions éditoriales de l'école susceptibles d'éclairer son activité (revues, catalogues, éditions d'actes de colloques, présentation des travaux des diplômés, etc.),
* tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation. Ces tableaux, au format le plus approprié pour la formation, sont à fournir dans le dossier d’autoévaluation (partie B),
* fiche pour le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et modèle de supplément au diplôme.

En parallèle au dépôt du dossier d’autoévaluation sur la plate-forme Pélican, pour le diplôme de 2ème cycle, l'établissement fera parvenir en format papier une **sélection de productions éditoriales** en lien étroit avec le travail des étudiants (en triple exemplaire, 3 ouvrages différents au maximum par formation, ces ouvrages ne seront pas restitués aux écoles, et, au-delà de 3 exemplaires, les ouvrages ne seront pas distribués aux experts). Documents à adresser au Hcéres – Département d’évaluation des formations 2, rue Albert Einstein - 75013 Paris.

PROJET D’ACCRÉDITATION

 Cette ultime phase consiste en l’évaluation de l’offre de formation visée par l’établissement en matière d’accréditation pour la prochaine période. Il ne s’agit pas de l’évaluation des maquettes des formations futures (qui ne sont pas demandées), mais d’une **analyse du projet** de nouvelle offre de formation.

 Un **dossier d’accréditation** est déposé par l’établissement deux mois après la réception du rapport d’évaluation du Hcéres. Il comporte une présentation des éléments contextuels qui sous-tendent la nouvelle offre de formation. Pour les écoles nationales supérieures d’architecture (ENSA), cette présentation correspond à la partie relative à la formation figurant dans le projet de contrat pluriannuel d’établissement établi entre le ministère de la culture et chaque ENSA. Le dossier d’accréditation comporte également une fiche de présentation des formations qui sont proposées à l’accréditation. Un modèle de cette fiche est disponible sur le site du Hcéres. En cas de master coaccrédité, une fiche de présentation de la formation, commune avec celle de l'université partenaire, est ajoutée.

Le projet est analysé par des experts qui produisent un rapport sur la demande d’accréditation comprenant un avis d’accréditation sur les formations proposées.

Le rapport et les avis, complétés des éventuelles observations des établissements, sont transmis aux ministères de tutelle pour l’acte d’accréditation.

|  |
| --- |
| **Proposition de répartition des items consacrés à l’évaluation de l’établissement et à l’évaluation des formations**  |
| PARTIE A : L’ÉTABLISSEMENT |
| 1 - Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l’établissementL’analyse du positionnement institutionnelL’établissement identifie son positionnement au regard de ses missions et de ses valeurs dans l’espace de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation (ESRI)Les valeurs de l’établissement sont définies, connues et partagées en son sein.Les missions de l’établissement sont clairement définies, et les activités déployées s’y réfèrent.L’établissement s’est appuyé sur une analyse partagée pour définir son positionnement constaté au début de la période de référence et son positionnement visé pour le terme de cette période dans son environnement territorial, national et international.Le positionnement de l’établissement tient compte de celui de la coordination territoriale dont il est partie prenante ; il contribue également à la définition du positionnement de la coordination territoriale. Le positionnement tient compte des stratégies internationales, nationales et régionales en matière d’enseignement supérieur, de recherche et d’innovation. L’établissement a mis en place une analyse lui permettant de définir son positionnement pour la période à venir. La stratégie institutionnelleL’établissement porte une stratégie institutionnelle au regard de ses missions, de son positionnement et de ses engagements * L’établissement a défini une stratégie institutionnelle pour la période de référence et l’a déclinée en politiques opérationnelles pour chacune de ses activités, en cohérence avec son positionnement.
* La stratégie institutionnelle de l’établissement est en cohérence avec la politique contractuelle ou conventionnelle, le liant avec sa ou ses tutelles.
* Les principaux projets d’investissement auxquels participe l’établissement (CPER, plan Campus, investissements d’avenir, etc.) sont intégrés à sa stratégie.
* La stratégie institutionnelle intègre un modèle économique soutenable.
* La stratégie institutionnelle prend en considération les problématiques de responsabilité sociétale, notamment en matière d’éthique et de parité H/F, et celles de développement durable, notamment en matière de gestion environnementale.
* L’établissement a mis en place une analyse lui permettant d’identifier les axes et orientations stratégiques futurs pour la période à venir.

L’établissement inscrit sa stratégie institutionnelle dans des partenariats, réseaux ou alliances * La stratégie institutionnelle est articulée à une politique de site ou de réseau. Le cas échéant, elle participe à la stratégie de coordination territoriale dont l’établissement est partie prenante.
* Les principaux partenariats en matière de recherche, académiques (établissements d’enseignement supérieur et organismes de recherche) et non académiques (collectivités territoriales, milieux économiques et socioculturels notamment), sont identifiés, organisés et suivis ; ils répondent aux objectifs stratégiques de l’établissement.
 |
| 2 - La gouvernance et le pilotage de l’établissementL’organisation interne de l’établissementL’établissement met en place une organisation interne répondant aux enjeux de sa stratégie et de ses activités * L’organisation des campus et des entités de formation et de recherche est cohérente au regard des forces de l’établissement et de sa stratégie.
* L’organisation interne identifie des fonctions de support et des fonctions de soutien adaptées à la réalisation de ses missions et des objectifs stratégiques associés ; cette organisation définit et articule les attributions et les rôles des différentes entités administratives, et contribue à la qualité du service rendu.

La gouvernance au service de l’élaboration et de la conduite de sa stratégie La gouvernance s’appuie sur des instances et des circuits de décision impliquant la communauté de l’établissement, et associant les partenaires principaux * Les instances et les acteurs de la gouvernance politique d’une part, et administrative d’autre part, ont des attributions et des rôles définis, qui permettent la prise de décision et l’efficacité des actions.
* Les processus de décision sont explicites, organisés et efficaces.
* La démocratie interne et le dialogue social permettent aux différentes catégories du personnel et aux étudiants de participer aux structures et aux processus de gouvernance, et garantissent la transparence de ces derniers.
* Les entités de formation et de recherche et les entités administratives et techniques partagent les orientations stratégiques de l’établissement et participent à leur réalisation.
* Les principaux partenaires, académiques et non académiques, sont associés aux instances de gouvernance.
* Le fonctionnement des instances et les processus de gouvernance répondent aux engagements de l’établissement dans les domaines de la responsabilité sociétale, notamment en matière d’éthique et de parité H/F, et dans celui du développement durable, notamment en matière de gestion environnementale.

L’établissement porte une politique globale de la qualité, prenant en charge le suivi de l’ensemble des activités et des résultats, ainsi que la mise en œuvre des actions correctrices* L’établissement est engagé dans une démarche d’amélioration continue de son fonctionnement et de ses activités, qu’il décline dans une politique de la qualité.
* La politique de la qualité est lisible et portée par l’équipe de direction ; elle comprend, pour chaque activité, des objectifs et des modalités adaptées, formellement approuvées, et rendues publiques ; elle intègre l’évaluation et la maîtrise des risques associés aux circuits de décision et aux activités.
* La politique de la qualité implique les personnels, les étudiants et les structures internes.
* L’établissement dispose d’un système d’information et des outils lui permettant le suivi de ses activités, la mesure fiable et pérenne de ses résultats. Ces outils contribuent notamment à l’identification des trajectoires parcourues au cours de la période de référence et des indicateurs de pilotage nécessaires à la gouvernance.
* L’établissement dispose d’outils de mise en œuvre des cycles d’amélioration continue (programmation, opérationnalisation, suivi, correction-remédiation) articulés avec des pratiques d’auto-évaluation, d’évaluation externe et d’analyse prospective.
* La politique de la qualité de l’établissement intègre, le cas échéant, le suivi des recommandations de la précédente évaluation du Hcéres (ou d’autres instances).

L’établissement affirme son identité et développe une politique de communication* Les outils d’expression de l’identité de l’établissement sont coordonnés ; ils suscitent et développent l’adhésion des personnels et des étudiants et l’implication des entités internes.
* La communication interne contribue, sous des formes variées, à l’information des personnels et des étudiants et favorise leur implication ; elle est intégrée à la vie de l’établissement.
* La communication externe de l’établissement et celle à l’initiative de ses composantes de formation et structures de recherche sont cohérentes, dans leurs modalités et dans leurs contenus, avec la stratégie institutionnelle ; elles sont adaptées aux différents publics auxquels elles s’adressent.

Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégieL’établissement pilote la mise en œuvre pluriannuelle de sa stratégie en s’appuyant sur des outils d’analyse prospective* L’établissement élabore une analyse prospective pluriannuelle de ses besoins et de ses ressources, en accord avec sa stratégie ; en particulier, il construit les schémas directeurs appropriés.
* L’établissement dispose d’un système d’information (SI) répondant aux besoins de son pilotage et de ses missions, au niveau central comme à celui de ses entités internes.
* L’établissement définit une politique pluriannuelle des ressources humaines, développe une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, anticipe et organise le développement professionnel de son personnel, en lien avec son projet stratégique.
* L’établissement connaît et maîtrise sa masse salariale ; il développe des outils d’analyse prospective de son évolution, et dispose des informations financières adéquates lors des décisions de publication d’emplois.
* Le schéma directeur immobilier est partagé et constitutif de la stratégie de l’établissement, pertinent au regard de ses implantations, de ses besoins et de ses ressources.
* La politique liée aux grands équipements de recherche et de formation est cohérente avec la stratégie de l’établissement et pertinente au regard de ses besoins, de ses ressources et de ses partenariats.
* Le pilotage et la programmation pluriannuelle sont en cohérence avec le modèle économique défini le cadre de la stratégie institutionnelle et s’inscrivent dans une démarche de diversification des ressources financières.
* L’établissement favorise le développement d’un système d’information lui permettant le suivi des impacts économiques, sociaux et écologiques de ses activités.

L’établissement appuie son pilotage sur un dialogue global et annuel de gestion avec ses différentes composantes* L’établissement dispose d’indicateurs de pilotage et d’outils d’analyse des coûts et de contrôle de gestion lui permettant d’étayer la programmation de ses moyens.
* Un dialogue de gestion annuel est instauré entre la direction et les principales entités de l’établissement, articulant stratégie, objectifs, moyens de fonctionnement, ressources humaines et investissements. Le dialogue de gestion s’appuie, le cas échéant, sur des contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens.
* L’établissement diffuse en son sein une information pertinente sur les analyses prospectives et les éléments majeurs de programmation pour nourrir le dialogue annuel de gestion.

Les grandes fonctions du pilotage : ressources humaines, finances, immobilierLa politique de gestion des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent les missions et la stratégie de l’établissement, et contribuent au bien-être au travail de ses personnels * Une politique d’accompagnement et de formation des enseignants-chercheurs et des enseignants est mise en œuvre, qui permet de les soutenir dans leur parcours professionnel, dans leur activité pédagogique (notamment en lien avec les démarches d’amélioration des formations), dans le cas de réorientation de leur recherche, ou encore en appui à leur investissement dans d’autres missions.
* L’établissement prend en compte l’ensemble des activités exercées par les enseignants-chercheurs et les enseignants, dans sa politique de recrutement, de promotion et dans sa gestion des ressources humaines.
* Une politique d’accompagnement et de formation des personnels Biatss, de tous statuts et catégories, est mise en œuvre, et permet de les soutenir dans leur parcours professionnel et dans l’exercice de leurs missions.
* Les évaluations des personnels (entretiens professionnels annuels, promotions, titularisations ou autres) et les modalités de recrutement suivent des procédures définies, formalisées et publiées, qui garantissent l’égalité de traitement, la transparence et le respect des règles déontologiques. Elles prennent en compte l’ensemble de leurs missions.
* L’établissement anime un dialogue social sincère et transparent, au travers de ses instances statutaires et de dispositifs ad hoc.
* L’établissement organise et facilite l’accès de ses personnels à des activités culturelles, sportives et de développement personnel ; il conduit une politique d’action sociale, comprenant des dispositifs en faveur des personnes en difficulté.
* L’établissement répond aux impératifs et obligations réglementaires en matière d’hygiène, de sécurité, d’environnement et de conditions de travail.
* Le recrutement des personnels Biatss est cohérent avec les objectifs de l’établissement ; il assure le renouvellement des compétences.

Le budget est un levier de la stratégie et du pilotage de l’établissement, grâce à la qualité de la gestion et aux outils d’analyse financière et extra-financière disponibles* Le budget traduit les orientations stratégiques de l’établissement et sa capacité à maîtriser sa situation financière.
* L’élaboration du budget s’appuie sur le dialogue de gestion et sur la programmation pluriannuelle ; elle repose sur un processus démocratique, formalisé et transparent.
* L’établissement organise l’allocation annuelle de ses moyens de fonctionnement sur la base de ses analyses prospectives et de débats d’orientation budgétaire formalisés.
* L’établissement organise sa gestion financière et comptable dans le cadre de son autonomie et dans le respect de la réglementation ; il développe des outils qui garantissent la qualité de sa comptabilité.

La politique logistique et immobilière constitue un levier de développement et de responsabilité sociétale pour l’établissement * L’établissement connaît l’état du bâti et du non-bâti, prend en compte la notion de cycle de vie, en suit l’utilisation, les consommations et identifie ses besoins en maintenance.
* La gestion logistique et immobilière est organisée et mutualisée de façon appropriée et efficace ; l’établissement s’est donné les moyens de veiller à la bonne réalisation des investissements immobiliers qui le concernent.
* L’adaptation des locaux aux étudiants et aux personnels handicapés fait l’objet d’une action spécifique, planifiée et suivie par l’établissement.
* La politique immobilière de l’établissement prend en compte la problématique de la transition énergétique (nouveaux modes de financement, gestion environnementale, biodiversité, etc.).

3 - La recherche La politique de recherche de l’établissement traduit son positionnement et sa stratégie globale Les orientations scientifiques répondent aux objectifs de positionnement de l’établissement, confortent ses spécificités et sont en adéquation avec ses forces ; la structuration du potentiel de recherche est lisible.Les instances de pilotage de la recherche, notamment la commission de la recherche ou ce qui en tient lieu, permettent une représentation pertinente des acteurs de la recherche ainsi que l’expression des différents points de vue ; elles fonctionnent de manière démocratique, transparente et efficace.L’établissement intègre son activité de recherche dans son environnement local, national et international ; par sa stratégie de recherche, il contribue à la coordination territoriale, notamment au niveau de son attractivité.Les principaux partenariats de l’établissement en matière de recherche sont formalisés et suivis ; ils permettent un pilotage conjoint des entités de recherche partagées, et assurent une participation équilibrée des partenaires aux choix stratégiques.La politique de recherche de l’établissement contribue au développement économique et socioculturel de son territoire, ainsi qu’à la compétitivité du pays.L’établissement se positionne dans le contexte national et international de la recherche ; il s’implique dans les structures ou réseaux nationaux et internationaux.Pour les établissements qui ont fait explicitement le choix de l’interdisciplinarité au niveau de leur stratégie, la politique de recherche identifie les modalités et outils de développement qui y sont associés. L’établissement organise et pilote son activité de recherche et s’assure de la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de rechercheL’articulation entre le niveau central de l’établissement et les entités en charge de la recherche est efficace, sur la base d’une définition claire des rôles des différents acteurs impliqués ; elle permet une circulation fluide des informations et la mise en œuvre effective des orientations.La commission recherche, ou ce qui en tient lieu, participe activement à la définition de la politique de recherche et de la stratégie institutionnelle, à leur mise en œuvre, et à leur suivi.Les fonctions de soutien à la recherche sont efficacement organisées du niveau de l’établissement jusqu’à celui des unités de recherche.L’établissement connaît l’ensemble des moyens humains, financiers et matériels des entités de recherche dont il assure la tutelle ou la cotutelle, et s’appuie sur un système d’information recherche efficace.L’établissement organise l’allocation des emplois et des moyens matériels et financiers en fonction de ses choix stratégiques.L’établissement développe et maintient des infrastructures et des plates-formes au service de la recherche, avec le degré de mutualisation approprié.L’établissement dispose d'une politique d'intégrité scientifique à destination de ses personnels et étudiants intégrant notamment des mesures de sensibilisation, de prévention, et de détection et traitement des manquements avérés. L’établissement est en capacité de suivre, d’analyser et de qualifier son activité de recherche, et il en diffuse les résultatsL’établissement, en lien avec ses partenaires, dispose des outils appropriés de suivi de l’activité, des productions et du rayonnement scientifiques de ses entités de recherche.L’établissement analyse ses résultats et identifie sa trajectoire au cours de la période de référence. Le cas échéant, il identifie sa contribution à la coordination territoriale. L’établissement utilise des dispositifs d’évaluation et de prospective qui lui permettent de faire évoluer ses orientations stratégiques en recherche.Une politique de communication sur sa recherche permet à l’établissement d’informer sa communauté, ses partenaires et le public. 4 - La réussite des étudiantsLa vie étudianteL’établissement soutient le développement de la vie étudianteL’établissement définit une politique de développement de la qualité de la vie étudiante, déclinée sur l’ensemble de ses sites (le cas échéant), inscrite dans des partenariats appropriés et organisés, notamment à travers le schéma directeur de la vie étudiante dans le cadre de la coordination territoriale.Les actions en matière de vie étudiante (promotion santé, hébergement, restauration, etc.) sont pilotées et mises en œuvre par des instances adéquates, connues des étudiants et auxquelles ils sont associés.La politique d’allocation des moyens financiers, matériels et humains, à la vie étudiante traduit les engagements de l’établissement ; les étudiants y sont associés.L’établissement soutient et reconnaît l’engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle et les activités culturelles et sportives de l’établissement.La participation des étudiants à la gouvernance L’établissement associe les étudiants à sa gouvernanceL’établissement incite, soutient et reconnaît l’engagement des étudiants dans la gouvernance et la vie démocratique de l’établissement.Les étudiants sont associés à la politique de formation de l’établissement, en particulier au sein des différentes instances compétentes ; ils sont parties prenantes en matière d’évaluation et de management de la qualité de l’ensemble des formations.5 - La valorisation et la culture scientifiqueLa valorisation des résultats de la rechercheL’établissement conduit une politique globale de valorisation, en lien avec son environnementLa politique de valorisation intègre l’ensemble des dimensions de cette activité (notamment actions de recherche partenariale, expertises, gestion de la propriété intellectuelle, incubation et création d’entreprises, interfaces avec les partenaires externes), en accord avec l’activité de recherche et les spécificités disciplinaires de l’établissement.La valorisation de la recherche s'appuie sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie, lorsque celui-ci est possible, et de la capacité d'expertise.La politique de valorisation est inscrite dans une stratégie de partenariat et de mutualisation. Le cas échéant, elle articule des structures internes en charge du pilotage de la valorisation avec des entités externes, notamment dans le cas d’une société d’accélération du transfert de technologies (Satt) en lien avec la coordination territoriale.L’établissement connaît l’activité de valorisation conduite au sein de ses entités de recherche, y compris celle menée via ses partenaires ; il en assure le suivi des résultats et l’identification de la trajectoire parcourue pour l’ensemble de la période de référence, aux plans scientifique, économique et juridique notamment.L’établissement développe une communication sur ses activités de valorisation et sur son offre de services à destination du monde économique et socioculturel.L’établissement mobilise des moyens et incite les acteurs de la recherche au développement de la valorisation dans toutes ses dimensions.La diffusion, l’enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et techniqueL’établissement définit et met en œuvre une politique en matière de diffusion des connaissances et de patrimoine et culture scientifiquesUne politique en matière de vulgarisation de travaux de recherche, d’information scientifique et technique, et le cas échéant d’édition, a été définie ; elle est articulée à la communication de l’établissement sur son activité de recherche.Le cas échéant, l’établissement inclut, dans son activité de recherche et de formation, la promotion et l'enrichissement de la langue française et des langues et cultures régionales, ainsi que l'étude et la mise en valeur des éléments du patrimoine national et régional.L’établissement préserve et enrichit le patrimoine dont il est le dépositaire (collections et fonds muséographiques, bases de données et autres).La diffusion de la culture scientifique et technique est une activité reconnue et organisée, dotée de moyens, impliquant des partenaires identifiés, s’adressant à des publics définis.6 - Les politiques européenne et internationaleLa politique d’internationalisation en matière de recherche et d’enseignement supérieurL’établissement porte des politiques d’internationalisation pour les zones Europe et hors Europe Une politique d’internationalisation a été définie dans la stratégie de l’établissement. Elle explicite les valeurs et les grandes orientations choisies par l’établissement pour son action à l’international. Le cas échéant, elle précise les choix opérés dans le domaine de la promotion et de la diffusion des savoirs à l’étranger, dans le domaine du développement des établissements français et des enseignements en langue française à l’étranger.La politique d’internationalisation s’articule avec les orientations des principaux partenaires de l’établissement ; elle contribue à la visibilité et l’attractivité de l’établissement et de son territoire.La politique d’internationalisation identifie les cibles géographiques et les types de partenariats privilégiés.Le pilotage de la politique d’internationalisation est porté par la direction et associe les principales entités de l’établissement, sur la base d’une définition claire des rôles des différents acteurs impliqués ; il assure la cohérence des actions de coopération menées en recherche et en formation, et veille à leur articulation.L’établissement connaît les actions d’internationalisation et de partenariats internationaux menées en son sein et mobilise des moyens d’appui appropriés.L’établissement organise et pilote les différentes modalités de sa politique d’internationalisation En matière de recherche, l’établissement soutient la coopération multilatérale, ainsi que l’activité menée sur projets et contrats, notamment dans le cadre de l’espace européen de la recherche et de l’innovation.L’établissement dispose des outils lui permettant d’assurer le suivi de l’ensemble de ses actions en matière d’internationalisation et d’identifier la trajectoire parcourue au cours de la période de référence.  |
| PARTIE B : L’OFFRE DE FORMATION |
| 1 – Le positionnement institutionnel de l’offre de formationL’analyse du positionnement de la formation La formation indique son positionnement, au niveau des institutions d’enseignement supérieur, dans un espace local, régional, national ou international, selon les cas La formation est positionnée dans l’offre globale de formation de l’établissement et du site.La formation est positionnée dans la carte régionale (éventuellement nationale et internationale) des établissements du supérieur. Cela inclut le positionnement vis-à-vis d’autres écoles et instituts (notamment IUT, BTS, écoles ingénieurs, IEP, etc.).La formation a identifié ses partenariats académiques actuels ou en devenir. L’offre de formation tout au long de la vie est intégrée dans son environnement local et régional, et contribue à l’attractivité de la coordination territoriale.La formation explicite ses relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels éventuellement internationaux Il existe des conventions ou accords de partenariat entre l’établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.Il existe des accords-cadres avec des branches professionnelles, ou des structures représentant un secteur d’activité.2 - La gouvernance et le pilotage de l’offre de formationLa gouvernance au service de l’élaboration et de la conduite de l’offre de formationLa gouvernance s’appuie sur des instances pédagogiques et des circuits de décision impliquant la communauté de l’établissement, et associant les partenaires principaux Les instances et les acteurs de la gouvernance pédagogique ont des attributions et des rôles définis, qui permettent la prise de décision et l’efficacité des actions.Les processus de décision sont explicites, organisés et efficaces.La démocratie interne et le dialogue social permettent aux différentes catégories du personnel et aux étudiants de participer aux structures et aux processus de gouvernance de la formation, et garantissent la transparence de ces derniers. Les entités de formation partagent les orientations stratégiques de l’établissement et participent à leur réalisation.Les principaux partenaires, académiques et non académiques, sont associés aux instances de gouvernance.Qualité et éthique : la formation a défini et mis en place des mesures antifraudes et/ou anti-corruptionLe pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle de l’offre de formation La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée La formation est pilotée et dispose d’un budget identifié et de moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) suffisants pour lui permettre de remplir sa mission.La liste des intervenants ainsi que leur qualité est connue des étudiants et plus généralement de publics concernés.Le rôle et les responsabilités des membres de l’équipe pédagogique sont clairement définis.La part des enseignements confiés à des d’intervenants extérieurs issus du monde industriel ou socio-économique ou encore culturel est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation planifiée et à laquelle contribuent les étudiants et les acteurs de la formation Les modalités de réunion de l’équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont bien établis.Il existe des organes de concertation réunissant l’ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, administratifs). L’articulation entre le niveau central de l’établissement et les entités en charge de la formation est efficace, sur la base d’une définition claire des rôles des différents acteurs impliqués ; elle permet une circulation fluide des informations, une organisation maîtrisée de la formation, et la mise en œuvre effective des orientations.Les instances de pilotage de la formation initiale et de la formation continue, notamment la commission de la formation et de la vie universitaire ou ce qui en tient lieu, permettent une représentation pertinente des parties prenantes de la formation ; elles fonctionnent de manière démocratique, transparente et efficace.Il existe un conseil de perfectionnement dont la liste et la qualité des membres sont précisées. Celui-ci est soit spécifique à la formation, soit commun à un ensemble de formations.Les modalités d’évaluation des enseignements par les étudiants, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent sont explicitées.* L’évaluation de la formation par les étudiants et les diplômés est prise en compte dans le dispositif d’autoévaluation.

 3 - La recherche et la formation. La politique de formation tout au long de la vie (formation initiale et formation continue)La politique de formation tout au long de la vie (formation initiale et formation continue) de l’établissement traduit son positionnement et sa stratégie globale Les axes stratégiques en matière de formation tout au long de la vie sont cohérents avec les objectifs de positionnement de l’établissement et avec ses forces ; l’architecture des offres de formation initiale et continue est lisible.Les formations sont élaborées à partir d’une approche fondée sur les acquis de l'apprentissage (définition des connaissances et compétences associées à chaque formation) dans le respect du cadre national des formations. Les étudiants, les apprenants et les employeurs sont associés à ce processus. L’établissement assure l’inscription de ses formations au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) et la production systématique d’une annexe descriptive ou d’un supplément au diplôme pour chaque formation.Pour les établissements qui ont fait explicitement le choix de l’interdisciplinarité au niveau de leur stratégie, la politique de formation identifie les modalités et outils de développement qui y sont associés. La politique de formation de l’établissement intègre des modalités d’enseignement adaptées à tous ses publics Les modalités de formation et de délivrance des diplômes mises en œuvre (initiale, en apprentissage, en alternance, continue, VAE, multidisciplinaires, à distance, innovantes) répondent aux attentes des étudiants et, le cas échéant, des partenaires économiques ou socioculturels, ainsi qu’aux objectifs pédagogiques de la politique de formation de l’établissement.L’établissement veille à la cohérence des contenus pédagogiques vis-à-vis des objectifs de formation.L’établissement développe une politique d’innovation pédagogique, suscite le développement de nouvelles modalités d’apprentissage, la production et l’usage de ressources pédagogiques.La politique pédagogique de l’établissement s’appuie sur un environnement de travail adapté aux exigences d’une formation supérieure, notamment en matière d’outils numériques de diffusion et d’enseignement (plates-formes pédagogiques, Mooc, Spoc, etc.).L’établissement organise et pilote son activité de formation et s’assure de la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de formationLes fonctions de soutien à la formation sont efficacement organisées, du niveau de l’établissement jusqu’à celui des équipes pédagogiques.L’allocation des moyens aux entités en charge de la formation est faite en fonction de critères transparents, cohérents avec les choix stratégiques, et assurant la soutenabilité de l’offre.Les actions de formation continue et les ressources qu’elles génèrent font l’objet d’un pilotage et d’un suivi à l’échelle de l’établissement.L’établissement développe des infrastructures et des plates-formes (notamment numériques) au service de la formation, avec le degré de mutualisation et les ressources humaines appropriés.L'établissement propose à ses enseignants-chercheurs et enseignants des formations, notamment au métier d’enseignant, aux innovations pédagogiques, à l’utilisation des outils et des ressources numériques, et à l’apprentissage des langues étrangères. L’établissement est en capacité de suivre, d’analyser et de qualifier son activité de formation, il en diffuse les résultats Les moyens humains, matériels et financiers dévolus à la formation sont connus, les coûts sont évalués, et l’établissement dispose des outils de suivi de l’activité.Des informations précises, complètes et fiables sont régulièrement publiées sur les formations, notamment les résultats des enquêtes d’insertion professionnelle et de poursuites d’études. Pour les universités, ces informations sont produites par l’observatoire de l’insertion professionnelle.L’établissement analyse ses résultats et identifie sa trajectoire au cours de la période de référence. Le cas échéant, il identifie sa contribution à la coordination territoriale. L’évaluation des formations et de leur contenu est effective et prise en compte par les équipes pédagogiques, les entités en charge de la formation, et l’établissement dans son ensemble.L’établissement fait évoluer ses formations selon des procédures formalisées de revue périodique et en prenant en compte les besoins de son environnement socio-économique notamment au travers de conseils de perfectionnement. Le lien recherche - formationLes politiques de recherche et de formation développent l’articulation entre recherche et formation Les modalités d’articulation des politiques de recherche et de formation sont adaptées en fonction, notamment, des disciplines, des types de recherche, des niveaux de formation, ou de la nature des activités concernées.Les études doctorales s’inscrivent dans les politiques de recherche et de formation de l’établissement et, le cas échéant, dans le cadre de la coordination territoriale.L’établissement développe une politique de recrutement, de formation et d’accompagnement des doctorants en vue de leur réussite et de leur insertion professionnelle. La politique documentaire est intégrée aux politiques de formation et de recherche de l’établissement, notamment en termes de contenus pédagogiques et d’accessibilité des bibliothèques.La stratégie de formation intègre l’acquisition par les étudiants de compétences informationnelles et documentaires. La diversification des ressources documentaires (notamment des ressources numériques) répond aux besoins de la recherche et de la formation.L’articulation entre la formation et la recherche est clairement établie.* Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est explicité et les laboratoires, écoles doctorales, et autres établissements du supérieur, éventuellement internationaux, en appui de la formation sont clairement recensés.

L’intervention d’enseignants-chercheurs ou de chercheurs associés permet une bonne articulation formation-recherche.L’articulation formation-recherche est mise en avant par l’intervention d’enseignants issus de la recherche industrielle ou plus généralement de la recherche du monde socio-économique.Il existe des éléments de formation par la recherche ou simplement près de la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.) La documentation* L’établissement déploie une politique de documentation en appui à ses activités de recherche et de formation

Une politique documentaire globale (acquisition, prêt, etc.) est définie dans la stratégie de l’établissement, en impliquant l’ensemble des usagers et en s’appuyant sur des partenariats. L’établissement connaît ses ressources documentaires et dispose d’un catalogue complet, actualisé et accessible.La politique documentaire est intégrée aux politiques de formation et de recherche de l’établissement, notamment en termes de contenus pédagogiques et d’accessibilité des bibliothèques.La stratégie de formation intègre l’acquisition par les étudiants de compétences informationnelles et documentaires. La diversification des ressources documentaires (notamment des ressources numériques) répond aux besoins de la recherche et de la formation. Les services en charge de la documentation accompagnent les enseignants-chercheurs et chercheurs dans leur production scientifique et sa diffusion.Les infrastructures techniques et logicielles, les outils numériques de recherche et de diffusion en matière de documentation contribuent à garantir la qualité du service rendu.La configuration des espaces physiques et numériques des bibliothèques et leur accessibilité répond aux besoins des usagers.4 - La réussite des étudiantsLes parcours des étudiants, de l’orientation à l’insertion professionnelleLa politique de l’établissement favorise la réussite des étudiants par des dispositifs et des parcours adaptés, depuis leur orientation jusqu’à leur insertion professionnelleL’établissement et ses entités de formation développent des actions cohérentes en faveur de l’orientation des lycéens et des étudiants, reposant sur une présentation claire des formations, des savoirs et compétences attendus, et des métiers visés.Dans le cadre de sa politique d’orientation, l’établissement et ses entités de formation développent des relations suivies et coordonnées avec le rectorat, les lycées et l’ensemble des parties prenantes, éventuellement en lien avec la coordination territoriale.L’établissement décline une politique d’information et d’accueil des différents publics étudiants à tous les niveaux de formation. Cette politique comprend des dispositifs adaptés aux publics spécifiques, notamment aux étudiants en situation de handicap.Les procédures d’admission des étudiants sont établies et validées à l’échelle de l’établissement et adaptées aux différents publics. Elles sont appliquées de manière uniforme et cohérente dans les différentes formations. Pour l’ensemble de ses formations de 1er cycle, l’établissement assure la cohérence des différents dispositifs liés à la procédure nationale de préinscription. L’établissement définit les règles globales d’organisation des formations, d’organisation et de validation des examens et de délivrance des diplômes.L’établissement définit les procédures d’évaluation des acquis de l’apprentissage et les diffuse auprès des étudiants. L’établissement assure l’équité de leur application notamment par la mise en place de mesures anti-fraude et/ou anti-corruption. Une politique de détection des difficultés, d’aide à la réussite et d’accompagnement des différents publics étudiants est définie et mise en œuvre au sein des entités de formation, en particulier au niveau licence. Cette politique encourage l’autonomie des étudiants.L’insertion professionnelle des étudiants est préparée, tout au long de leur parcours, par différents dispositifs pédagogiques qui associent les milieux professionnels. Pour les universités ces dispositifs d’accompagnement de l’insertion professionnelle des étudiants sont notamment mis en œuvre par l’observatoire de l’insertion professionnelle.L’établissement suscite, organise et outille la démarche individuelle de tout étudiant, notamment en l’accompagnant dans la constitution d’e-portfolios (compétences acquises, projet personnel et professionnel de l’étudiant).L’établissement met en place des actions favorisant l'entrepreneuriat étudiant.L’établissement analyse les résultats et identifie les trajectoires parcourues au cours de la période de référence de l’ensemble des dispositifs d’accompagnement de l’étudiant. Les effectifs de la formation et les différents régimes d’inscription des étudiants sont clairement identifiés Les effectifs de la formation sont régulièrement suivis aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs (formation initiale standard ou par alternance, formation continue, etc.).Le recrutement et l’attractivité de la formation sont analysés au regard des candidatures et du contexte.Les flux d’étudiants internationaux sont connus et analysés.La formation propose des dispositifs spécifiques d’aide à la réussiteIl existe des enseignements de mise à niveau pour certains étudiants entrant dans la formation.Les étudiants bénéficient d’un suivi individuel (par un enseignant référent ou par un autre dispositif).La formation met en œuvre des outils d’aide à la réussite (tutorat, répartition en groupes de niveau, etc.).Il existe des passerelles vers d’autres formations pour une réorientation avec conservation de tout ou partie des crédits européens acquis.La formation dispose de moyens pour suivre le devenir de ses diplômés.La formation dispose des données fournies par un observatoire sur le suivi des étudiants sortants.* Les modalités et résultats d’enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation sont définis et mis en œuvre par l’établissement et/ou la formation.

5 - Les politiques européenne et internationaleL’établissement organise et pilote les différentes modalités de sa politique d’internationalisation Intégré dans l’espace européen de l’enseignement supérieur, l’établissement développe la dimension internationale de ses formations en s’appuyant notamment sur les partenariats internationaux académiques et socio-économiques, la langue d’enseignement, l’enseignement à distance et le parcours international de ses enseignants et enseignants-chercheurs.L’établissement encourage et soutient la mobilité internationale, entrante et sortante, des étudiants et de son personnel. Il développe des dispositifs de préparation à la mobilité sortante et d’accueil dans le cadre de la mobilité entrante. Il intègre une dimension sociale à sa politique de mobilité étudiante.L’établissement mène une politique des langues étrangères cohérente avec ses objectifs et une politique du français comme langue étrangère, qui répondent aux besoins de sa politique d’internationalisation.La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d’enseignement supérieur étrangersLa formation est mise en œuvre à l’étranger et permet d’obtenir le diplôme national (diplômes dits « délocalisés »).Des accords de coopération ou des partenariats (concernant des diplômes ou non) sont conclus avec des établissements étrangers et adaptés à la finalité de la formation.Des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs sont mis en œuvre.La formation prépare ses étudiants à l’internationalL’apprentissage d’une ou plusieurs langues étrangères est clairement identifié dans le cursus.Certains modules d’enseignement se font dans une langue étrangère.La formation favorise la mobilité entrante et sortante des étudiants via ses partenariats internationaux.L’acquisition de crédits européens dans le cadre d’échanges internationaux fait l’objet d’un processus formalisé et connu des étudiants.  |
| PARTIE B : PAR DIPLÔME  |
| 1 - Objectifs de la formation et modalités pédagogiquesLes objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicitesLes objectifs de la formation en matière de connaissances et compétences à acquérir sont clairement définis et connus des étudiants et autres parties prenantes.L’intitulé de la formation est lisible par rapport à ses objectifs et son contenu et compréhensible de l’ensemble des parties prenantes.Le diplôme est accompagné d’une annexe descriptive ou d’un supplément qui précise les connaissances et compétences acquises par l’étudiant.Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d’études sont explicitesLes débouchés en matière de métiers et de poursuite d’études sont portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes.La formation se positionne dans l’univers de la certification professionnelle.Il existe une fiche pour la formation au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Celle-ci est renseignée conformément aux recommandations de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). L’évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des différents jurys sont définis et connus des étudiants.Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et en accord avec les attendus de la formation.Les règles de validation des compétences sont clairement établies.Les règles d’attribution des crédits européens sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes.Le suivi de l’acquisition de compétences est une préoccupation de la formation Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences.La formation utilise un portefeuille de compétences ou un outil similaire pour aider l’étudiant à formaliser ses compétences acquises.L’équipe pédagogique est formée et mobilisée sur l’expression en compétences des enseignements et des unités de mise en situation professionnelle.Les compétences acquises figurent dans l’annexe descriptive ou le supplément au diplôme2 - Organisation pédagogique de la formationLa structure de la formation est adaptée aux différents parcours étudiantsLa formation comprend un ensemble d’unités d’enseignement cohérent avec les objectifs définis.La formation est structurée autour d’un tronc commun formant un socle de connaissances.La formation est déclinée en spécialités ou parcours-type permettant une spécialisation progressive des étudiants.Il existe des modules optionnels permettant aux étudiants d’adapter la formation à leur projet personnel.La formation offre des parcours adaptés au public en formation initiale et en alternance.La formation est en capacité d’accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs, salariés, etc.).La formation a pris en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d’enseignement à distance.Le contenu de la formation est en cohérence avec le cadre national des formations.La formation présente des éléments de professionnalisation ou de connaissance de l’environnement professionnel.La formation comporte des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche et de ses résultats.La formation comporte des éléments de mise en situation des étudiants.La formation comporte des éléments d’enseignement d’au moins une langue étrangère.Les projets et stages forment une modalité pédagogique essentielle qui est spécifiquement accompagnée.Les stages et les projets sont intégrés à la définition du cursus de formation.Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.Un bureau d’aide à l’insertion professionnelle ou une structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l’élaboration de leur projet professionnel.Les stages font l’objet d’une convention formalisée.La formation permet à l’étudiant d’acquérir des compétences additionnelles utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d’études.Des compétences additionnelles sont proposées et leurs modalités de suivi et de validation ou de certification sont portées à la connaissance des étudiants.Les compétences additionnelles acquises figurent dans l’annexe descriptive au diplôme ou supplément au diplôme.Des modules de connaissance de l’entreprise et d’initiation à l’entreprenariat, y compris sous la forme de travaux pratiques, sont disponibles aux étudiants.La formation accorde une place spécifique au numérique dans l’enseignement et à d’autres innovations pédagogiques.Les étudiants bénéficient d’un apprentissage aux nouvelles technologies de l’information et de la communication.Les pratiques pédagogiques font appel aux outils numériques interactifs (par exemple cours et exercices en ligne, outils collaboratifs, etc.).L’enseignement fait appel à des pratiques pédagogiques innovantes (par exemple pédagogie par projet, jeux sérieux, amphithéâtres actifs, etc.).La formation fait bénéficier les étudiants d’un environnement numérique de travail.La formation pratique la validation d’acquis totale ou partielle.La formation délivre régulièrement des diplômes via la Validation des acquis de l’expérience (VAE)La formation est accessible via des Validation d’acquis de l’expérience (VAE) partielles, des Validations d’acquis professionnels (VAP) ou des Validation d’études supérieures (VES).3 - Suivi de l’insertion professionnelle des diplômésLes taux de réussite et de poursuite d’études, ainsi que les taux d’insertion professionnelle sont connus des parties prenantes. Ils sont régulièrement mis à jour et rendus publics.Les taux de diplômés en emploi ainsi que la durée moyenne de recherche d’emploi sont connus.Les emplois occupés par les diplômés sont analysés en termes de niveau d’emploi et de secteur d’activité.La poursuite d’étude est analysée au regard des objectifs de formation aussi bien qualitativement que quantitativement (taux de poursuite d’études et nature de celle-ci). |

Tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation

1. **Tableau des unités d’enseignement**

Ce tableau listera toutes les unités d’enseignement de la formation en l’année universitaire 2019-2020.

Pour chaque UE on indiquera : l’intitulé, le parcours ou tronc commun, la discipline ou compétence concernée, les contenus, les enseignants concernés, la modalité (C, TD, TP, etc.), le semestre, le volume horaire en présentiel, le coefficient et les modalités d’attribution des crédits européens (ECTS) associés.

1. **Tableau de l’équipe pédagogique**

Pour ce tableau on prendra comme modèle le tableau (1) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre les données citées.

1. **Tableau des effectifs sur la dernière période.**

Pour ce tableau on prendra comme modèle le tableau (2) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre l’évolution des flux.

1. **Tableau de l’insertion professionnelle et de la poursuite d’études pour la dernière période.**

Pour les 5 dernières années universitaires de fonctionnement de la formation, on indiquera le nombre de diplômés ayant poursuivi leurs études (ainsi que l’établissement et le type de poursuite d’études), le nombre de diplômés s’étant insérés dans la vie professionnelle et le type d’insertion, le nombre de diplômés en recherche d’emploi, la date de réalisation de l’enquête et le nombre de répondants à l’enquête.

Tableau (1) de l’équipe pédagogique (pour chaque formation et pour chaque année)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Xème année de cycle | Xème année de cycle | Xème année de cycle |
| Nombre d’enseignants permanents de l’établissement intervenantdans la formation. issus du milieu professionnel. issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.) |  |  |  |
| Nombre d’intervenants extérieurs dans la formation. issus du milieu professionnel. issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.) |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement en présentiel par étudiant(hors stage et projet tuteuré)  |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement pratique en présentiel par étudiant |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignement théorique en présentiel par étudiant |  |  |  |
| Nombre d’heures d’enseignements de préparation à la vieprofessionnelle, en présentiel par étudiant |  |  |  |

Tableau (2) des effectifs sur la dernière période

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 |
| Nombre d’inscrits pédagogiques[[1]](#footnote-1) en 1ère année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 2ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 3ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 3ème année ayant validé leur diplôme |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année effectuant une 4ème année dans la même école |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année effectuant une 4ème année dans un autre établissement |  |  |  |  |  |
| Nombre de diplômés de 3ème année ayant abandonnés leurs études |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 4ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques de cette 4ème année admis en 5ème année même partiellement |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 5ème année |  |  |  |  |  |
| Nombre d’inscrits pédagogiques en 5ème année ayant validé leur diplôme |  |  |  |  |  |

1. *Un inscrit pédagogique est un étudiant qui, au-delà d’une inscription administrative, est inscrit dans un module pédagogique d’une année de la formation. Il est alors considéré ici comme inscrit pédagogique de cette année de formation.* [↑](#footnote-ref-1)